



## Règlements de la salle d'examen

1. Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à l'horaire pour venir passer un examen. Toutefois, vous devez obligatoirement avoir en main votre autorisation d'examen.
2. Tout appareil électronique (téléphone cellulaire, écouteurs sans fil, montre intelligente ou tout autre appareil connecté) doit être déposé dans un casier avec vos effets personnels avant d'entrer dans la salle d'examen. Si un appareil est retrouvé sur vous, même rangé dans vos poches, cela sera considéré comme du plagiat. Cette situation entraîne automatiquement la note de zéro (0). La direction du centre déterminera la date de reprise de l'examen, laquelle pourra être fixée dans un délai variant de un (1) à trois (3) mois, selon la situation.
3. L'enseignant qui a autorisé la passation de l'examen est responsable de la correction et de la transmission de votre résultat.
4. Pour chaque sigle de cours, vous avez droit à deux reprises d'examen. Une troisième reprise peut être autorisée uniquement avec l'accord de l'enseignant et de la direction du centre.
5. Les enseignants ne sont pas autorisés à vous montrer votre copie d'examen corrigée.
6. Il est strictement interdit d'apporter à l'extérieur de la salle d'examen une copie des questions ou des réponses de l'examen.
7. Toute forme de plagiat entraîne l'attribution de la note zéro (0). La direction du centre déterminera la date de reprise de l'examen, laquelle pourra être fixée dans un délai variant de un (1) à trois (3) mois, selon la situation.
8. Le silence complet doit être respecté en tout temps dans la salle d'examen. Parler ou chuchoter durant l'épreuve sera considéré comme du plagiat (voir point 7).

N.B. : La note de passage pour un sigle est de 60%. En français, les ouvrages de référence permis vous seront fournis en salle d'examen.

Aucune sortie n'est permise, quel qu'en soit le motif, lors de la passation d'un examen.

Vous devez retourner en classe après la passation d'examen.

# LES DIFFÉRENTES FORMES DE PLAGIAT

## PLAGIAT DIRECT



- Copier mot pour mot un texte, une réponse ou un travail d'une autre personne.
- Copier mot pour mot un texte, une réponse ou un travail déjà fait d'avance.
- Copier des extraits d'un manuel, d'un site web, de l'intelligence artificielle ou d'un autre élève.

## PLAGIAT PAR REFORMULATION



- Reformuler un texte d'une source sans le mentionner.
- Traduire un passage d'une autre langue et le présenter comme le sien.

## PLAGIAT PARTIEL



- Combiner des passages copiés de différentes sources sans citer.
- Mélanger des phrases copiées avec quelques mots personnels pour masquer l'origine.

## PLAGIAT DE COLLABORATION



- Avoir de l'aide non autorisée (IA, par un ami, un proche, etc.) et présenter le contenu (total ou partiel) comme le sien.

## PLAGIAT TECHNOLOGIQUE



- Utiliser un téléphone, une montre intelligente ou tout autre appareil connecté pour consulter des notes, internet, ou communiquer pendant un examen.
- Stocker des réponses ou informations dans un appareil électronique et y accéder pendant l'épreuve.



### En salle d'examen, cela inclut aussi :

- Parler ou chuchoter avec un autre élève.
- Garder sur soi un appareil électronique, même éteint.
- Sortir avec une copie des questions ou des réponses.

